



## Comité de la VIENNE

### NOUVEAU PARTI ANTICAPITALISTE :

#### QUI SOMMES-NOUS ?

Nous sommes des milliers de travailleur-s-es, avec ou sans emploi, avec ou sans papiers, des jeunes, des retraité-e-s, des précaires, des militant-e-s politiques, associatifs, syndicaux, nouveaux ou anciens.

Nous avons décidé de répondre à l'appel lancé par Olivier Besancenot à construire ensemble un Nouveau Parti Anticapitaliste.

Nous voulons rassembler dans un même parti ceux qui veulent en finir avec le capitalisme.

Nous vous appelons à construire toutes et tous ensemble une gauche qui ne renonce pas, une gauche de combat pour changer le monde.

Pour prendre contact :

Tel : 06.70.90.05.25

E-mail : [contact@npa86.org](mailto:contact@npa86.org)

Site WEB : <http://www.npa86.org/>

# Après le 7 septembre, on continue ... ... jusqu'au retrait du projet !

## Un gouvernement impopulaire

Partout les gouvernements veulent imposer l'austérité à la population au nom d'une dette publique qu'ils ont eux-mêmes accrue par leur politique de subventions et de cadeaux fiscaux aux banques et aux multinationales.

En France, la contre-réforme des retraites représente à la fois le premier volet et le symbole de ces politiques d'austérité. Présentée au départ comme une évidence démographique, elle se heurte à une opposition croissante dans l'opinion populaire ainsi qu'à des mobilisations qui, loin de faiblir, se sont amplifiées au cours du printemps.

Face à cette résistance et aux « affaires » financières et judiciaires, ce gouvernement est de plus en plus impopulaire. Ces difficultés cumulées provoquent une crise au sein de la droite. A la fois pour tenter de reprendre la main et, aussi, parce que cela correspond au fond de sa politique discriminatoire, antisociale et liberticide, Sarkozy et ses sbires ont repris pendant tout l'été les discours de l'extrême droite sécuritaire et raciste. Ils ont accentué la politique répressive et multiplié les expulsions.

## Un projet de contre-réforme injuste

Répondant aux exigences du Medef et des classes dirigeantes, le projet de loi sur les retraites est un projet injuste pour la majorité de la population.

Loi de sauver notre système par répartition, cette loi, qui recule l'âge légal de la retraite à 62 ans et allonge la durée de cotisation, baissera le montant des retraites de tous les retraités, détériorera encore plus la situation des femmes et ne permettra jamais aux jeunes d'avoir une retraite décente. Aujourd'hui, déjà, Plus d'un million de retraités vivent sous le seuil de pauvreté et 50% touchent une pension inférieure à 1 000 euros.

Cette contre-réforme est le premier acte d'une véritable purge sociale devant compenser les cadeaux fiscaux pour les riches et le renflouement des banques.

## Obtenir le retrait, c'est possible !

Il n'y a rien à négocier avec ce gouvernement de menteurs au service des riches et des puissants. Ce qu'il faut obtenir, c'est le retrait pur et simple du projet, comme lors de la mobilisation contre le CPE (Contrat Première Embauche) de Villepin.

Le 7 septembre est déjà un succès, mais il ne sera pas suffisant pour faire reculer ce gouvernement. Ce doit être une première date dans un plan de mobilisation qui doit déboucher sur un mouvement d'ensemble, généralisé et prolongé de grève et de blocage de l'économie.

Seule une telle mobilisation dans les entreprises, appuyée par l'ensemble de la population (dans les quartiers, dans la jeunesse...) pourra faire reculer le gouvernement.

**Il est possible de gagner.**

**Alors, on y va !**

**Toutes et tous ensemble !**

### Partage du temps de travail et des richesses

Depuis 1993, on n'arrête pas d'augmenter le nombre d'annuités nécessaires. Depuis la réforme Balladur et à cause du chômage, des licenciements, des préretraites, des maladies professionnelles, seule une toute petite minorité des salariés arrive à faire les 37, 5 annuités nécessaires. L'objectif de cette réforme est de réduire de 15 à 20% le montant des pensions. Il y a entre 4 et 5 millions de chômeurs dans ce pays. S'ils avaient un emploi à temps plein, cela ferait aussi 4 ou 5 millions de cotisants ... et les caisses de la Sécurité sociale seraient pleines.

Et si en plus on augmentait les salaires, ce qui serait une mesure de salubrité publique, les caisses seraient pleines à craquer. Cela veut dire que si plutôt que de nous demander de travailler plus longtemps, on nous demandait de travailler moins, tout le monde aurait un emploi. Et personne ne parlerait du problème des retraites. Cela s'appelle le partage du temps de travail et des richesses ...

## Le report de l'âge légal de départ en retraite de 60 à 62 ans :

C'est la mesure phare répondant, selon le patronat et le gouvernement, au soit-disant problème démographique c'est à- dire à l'allongement de l'espérance de vie. " On vit plus longtemps on doit donc travailler plus longtemps ". C'est une véritable régression qui pourtant selon le Conseil d'Orientation des Retraites dans son dernier rapport de mai 2010 ne répondra en rien ou peu au problème de financement des retraites dans les années qui viennent. En allongeant l'âge légal du départ en retraite, patronat et gouvernement " oublient " qu'à 35 ans, qu'un cadre peut espérer vivre 46 ans mais un ouvrier seulement 39 ans et que l'espérance de vie en bonne santé n'est que 64,2 ans pour les femmes et 63,1 ans pour les hommes. Dans leurs prévisions, ils misent sur un taux de chômage " structurel " d'au moins 7 %. Ils prétendent mettre au travail les aînés alors qu'ils prévoient de maintenir au chômage les plus jeunes ! Et pour les " seniors " forcés de rester au boulot, pas question de vrais emplois mais des " emplois vieux ", mal payés et précaires !

### Un projet de loi injuste !

*Toutes ces mesures répondent point par point aux exigences du Medef et des classes dirigeantes.*

*Elles ont pour objectif d'aggraver le partage, déjà inégal, de la richesse produite entre le capital et le travail.*

## Alignement du taux de cotisation du public sur celui du secteur privé

Pour soit disant une question d'équité, le projet de loi prévoit d'augmenter le taux de cotisation du secteur public et de certains régimes spéciaux de 7,85% à 10,55%. Ce qui revient en fait à baisser les salaires des fonctionnaires de 3 % en 10 ans par l'augmentation des cotisations salariales. Pourtant, à salaire égal, fonctionnaires et salariés du privé touchent des pensions comparables.

## La durée de cotisation sera portée à 41,5 ans en 2020 :

Avec 41 années de cotisation les des salariés du secteur privé ne sont plus au travail à l'âge de la retraite. Ils sont soit au chômage, soit en maladie, soit en invalidité. Ces annuités validées au titre des périodes de chômage, maladie ou invalidité ne seront pas dans les 25 meilleures annuités ! Allonger la durée de cotisation revient à diminuer encore une fois le montant des retraites.

## Report de 2 ans de l'âge annulant la décote :

Les salariés aux carrières incomplètes (majoritairement les femmes) devaient attendre 65 ans pour ne pas subir une décote pouvant atteindre 25 % du montant de la pension. Avec ce projet de loi, elles devront rester dans la précarité jusqu'à 67 ans pour éviter toute décote. C'est une nouvelle fois les plus précaires, les plus fragilisés qui feront les frais de cette contre réforme.

## Pénalisation des carrières longues :

Le dispositif de la loi de 2003 avait permis aux salariés ayant commencé à travailler tôt de partir avant 60 ans : 100 000 par an en avaient bénéficié. Le gouvernement ayant jugé que c'était trop, avec la nouvelle réforme, il leur faudra attendre deux ans de plus, et le nombre de bénéficiaires sera diminué de moitié dès 2011.

## Individualisation de la pénibilité :

Désormais la retraite à 60 ans ne sera autorisée qu'à condition que " l'usure professionnelle " soit constatée individuellement. Le gouvernement donne ainsi pleine satisfaction au patronat en n'envisageant de prendre en considération la pénibilité du travail qu'au cas par cas, laissant le soin au salarié de faire la preuve médicale qu'il est usé. La retraite devient ainsi une affaire de gestion individuelle dans laquelle le droit collectif à la protection disparaît, et la pénibilité du travail est ramenée à la question du handicap physique, puisqu'il faudra un taux d'incapacité au moins égal à 20% pour que cette notion soit reconnue.

## Financer les retraites, c'est possible !

Les ressources existent. Le « problème » des retraites est celui d'un choix politique. Une part croissante des richesses produites est accaparée par une minorité de privilégiés. Le patronat et les gouvernements de droite et de gauche ont réussi depuis 25 ans à faire chuter de 10 % la part des salaires dans la richesse créée et ainsi d'accroître d'autant la part des profits.

**Il faut donc prendre sur ces profits pour financer les retraites, c'est-à-dire :**

- Pour en finir avec le chômage, partager le travail entre tous et toutes, interdire les licenciements, arrêter les suppressions et créer les postes nécessaires dans la fonction publique (santé éducation...)
  - 100 000 chômeurs en moins, c'est 1,3 milliard d'euros de cotisations en plus.
  - Du travail pour les 5 millions de chômeurs apporterait 65 milliards d'euros à la protection sociale.
- Augmenter les salaires
  - 300 euros d'augmentation des salaires c'est 66 milliards d'euros pour la Sécu dont 31 pour les retraites.
- Augmenter les cotisations « patronales »
  - 1 % de cotisation dé plafonnée rapporte 4,9 milliards d'euros à la Caisse Nationale d'Assurance Vieillesse.
- Mettre fin aux pillages de la Sécurité sociale
  - L'Etat et les patrons doivent rembourser toutes leurs dettes (2,15 et 3,6 milliards d'euros en 2008).
  - Les dispositifs qui échappent aux cotisations sociales et individualisent les salaires doivent être intégrés à la masse salariale (apport de l'intéressement et de la participation : 6 à 8 milliards d'euros).
  - Les cotisations sur les stock-options apporteraient 2,4 à 4,8 milliards d'euros.